



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

La Présidente a rappelé que **plusieurs élections** se tiendront à l'UT2J dans les prochaines semaines et les prochains mois. Du 27 au 29 novembre des élections partielles permettront de remplacer les sièges restés vacants dans les conseils centraux (CFVU, CR), ceux des composantes et celui du SCD. Aux mêmes dates, tous les CSQ (collèges scientifiques qualifiés) seront renouvelés. Au début de l'année 2025, ce seront les représentant·es des usager·ères aux conseils centraux (11 et 12 février), aux conseils des composantes et des écoles doctorales (25 au 27 mars) et au conseil de l'ISCID (3-5 juin) qui seront entièrement renouvelé·es.

Le lancement de la **vague A du Hcéres** est en cours avec, tout d'abord, la phase d'autoévaluation (avec trois volets : les formations, la recherche et l'établissement), qui doit nous conduire à déposer en mai-juin prochain nos rapports d'autoévaluation ; puis la phase d'évaluation par le Hcéres à proprement parler, avec une visite prévue au mois d'avril (section établissement) et une publication des rapports prévue en 2026. Le projet de la nouvelle offre de formation sera, quant à lui, déposé mi-2026 pour un contrat qui débutera en 2027. À ce calendrier d'évaluation s'ajoutent, à l'échelle de notre établissement, les étapes de validation des différents schémas directeurs actuellement en phase d'élaboration (vie étudiante, plan égalité, DDRSE) avec un vote prévu au début de l'année 2025. L'agenda de travail est donc chargé et demande une coordination précise. Nous saluons l'engagement des collectifs de travail autour de ces différents chantiers structurants pour notre établissement.

La Présidente, comme à chaque CA, fait le point sur l'avancée du chantier **de création de l'EPE Université de Toulouse**. Elle rappelle que les statuts de l'EPE, récemment adoptés, devraient entrer en vigueur au 1er janvier 2025. Un groupe de travail entre les parties prenantes (dont l'UT2J) est en cours pour finaliser le règlement intérieur provisoire de l'EPE, rédiger les conventions d'association et les lettres d'engagement. Il va également falloir désigner le·la représentant·e de l'UT2J qui siègera au CA de ce nouvel établissement. Le calendrier est donc assez resserré, mais la Présidente rappelle que le principe d'une association étroite à l'EPE est acté par les statuts et que notre établissement conservera de facto son autonomie. Un groupe de travail interne à notre CA va se réunir très prochainement pour diffuser l'ensemble des informations sur ces points. **La méthode d'information et de concertation au sein de l'établissement permet aux représentant·es siégeant au CA de suivre finement, depuis de nombreux mois, le processus d'évolution du site toulousain.**

CAMPAGNE D'EMPLOI ENSEIGNANT·ES-CHERCHEUR·ES 2025

Un point central du CA concernait la campagne d'emplois des enseignant·es-chercheur·es.

Le vice-président du Conseil d'administration, Florent Hautefeuille, a tout d'abord présenté le cadre dans lequel a été travaillée cette campagne. Un des objectifs poursuivis est de basculer vers une **logique pluriannuelle**, en anticipant les besoins des composantes et les moyens mobilisables. Pour cela, un important **travail de modélisation et de mise au point d'une trentaine d'indicateurs** a été réalisé et diffusé à chacune des composantes. Les arbitrages opérés permettent d'articuler les besoins structurels (maintien du fonctionnement des composantes, priorisation de celles qui sont en tension) et les priorités (notamment les axes stratégiques de l'établissement). Enfin, de nouveaux outils de modélisation budgétaire permettent d'avoir une vision précise des coûts de chaque campagne.

Le VP CA a présenté la liste des postes proposés à la publication. **32 postes permanents vont être publiés cette année : 27 postes des maître·sses de conférences et 5 postes de Professeur·es des Universités.** Il est à noter que plusieurs postes sont mis en réserve à la demande des composantes, notamment en attente d'un vivier suffisant pour garantir le succès des recrutements. Deux nouveaux postes de MCF sont néanmoins proposés parmi les demandes de création, en Histoire de l'art et archéologie et en Sciences du langage, l'un et l'autre correspondant respectivement à des priorités en termes de formation et en termes de recherche.

Le CA a également validé la proposition concernant les postes d'ATER, de PAST et de lecteur·rices/maître·sses de langue.

À la suite de nombreux échanges et discussions, la proposition de campagne d'emploi est votée avec 17 voix pour, 10 contre et 4 abstentions.

NB : la campagne d'emploi des BIATSS n'ayant pas pu être traitée en amont par le CSA, elle sera examinée lors d'un prochain CA.

DIVERS

Au chapitre des finances, nous avons validé un cadrage juridique concernant l'**utilisation des bons d'achats** dans le cadre d'événements organisés par l'UT2J (prix de concours, gratification des participations à des recherches...).

Ont ensuite été validées des **admissions en non-valeur**, qui correspondent à des sommes dues à notre établissement mais qui n'ont pu être recouvrées. Cet état de fait reste très rare, et deux cas ont été présentés : le premier visant l'université Danubius de Galati en Roumanie, pour un ancien projet de recherche, et le second le remboursement d'un trop perçu par un agent. Les sommes correspondantes ayant déjà été provisionnées, il ne s'agissait que d'un acte sans impact direct sur le budget actuel.

Nous avons également voté **les droits d'inscription et les tarifs des repas pour les colloques organisés par l'UT2J** en 2025, ainsi que les **tarifs des prestations proposées par l'INSPE et l'IUT de Figeac**.

Deux **subventions pour des projets étudiants**, présentés dans le cadre du Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FSDIE), ont été soumises au vote. Le premier projet est porté par les étudiant·es de l'Orchestre symphonique étudiant de Toulouse (OSET) et permettra de présenter deux concerts où pianistes et solistes pourront jouer sur un programme symphonique ; le second projet concerne le déplacement d'une compagnie de théâtre universitaire invitée à se produire au Festival international de théâtre universitaire de Tanger.

Nous avons validé un très **grand nombre de conventions et de subventions** (Toulouse Métropole, le fonds social européen (FEDER-FSE), l'université d'Angers, TIRIS, le rectorat, le département de l'Ariège, Erasmus+).

Enfin, le **processus de régularisation des masters ouverts à l'alternance** se poursuit, avec le Master 1 "Innovation, entreprise, société", parcours "Management de projets numériques". Pour sa part, le Master 1 "Cinéma et audiovisuel", parcours "Cinéma XR" pourra s'ouvrir à l'alternance à la rentrée prochaine.

MOTION

Le CA a voté à l'unanimité une motion sur la **défense de la liberté académique**, au vu de plusieurs signaux inquiétants en France et à l'international. Nous avons travaillé collectivement en séance à l'élaboration de ce texte.

« Dans un contexte d'attaques multiples en direction des universités, le CA de l'université Toulouse - Jean Jaurès, réuni le 19 novembre 2024, tient à réitérer son attachement indéfectible à la vie universitaire comme lieu de débats et d'analyses critiques. Il s'inquiète aujourd'hui particulièrement :

- de la proposition de résolution « tendant à la création d'une commission d'enquête relative à l'infiltration des idéologies contraires aux valeurs de la République dans l'enseignement supérieur », portée par la représentation parlementaire du Rassemblement national à l'Assemblée nationale ;
- de la récente tribune du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche relative à la prétendue « infiltration des idéologies contraires aux valeurs de la République » dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- et, plus généralement, de tout propos et proposition contraire aux valeurs et aux principes qui fondent l'Université, quelle qu'en soit l'origine politique.

Comme le rappelle, d'une part, la Ligue des Droits de l'Homme dans sa lettre ouverte au ministre en date du 18 octobre 2024 en réponse à son courrier qui évoquait, entre autres, les réunions et manifestations en lien avec le contexte international, le devoir de neutralité évoqué par le ministre ne s'applique qu'aux établissements d'enseignements primaires et secondaires et en aucun cas aux établissements d'enseignements supérieurs (Art L-811-1 du Code de l'éducation).

D'autre part, le tribunal administratif de Paris a rappelé récemment que "tout établissement d'enseignement supérieur doit veiller [...] à l'exercice des libertés d'expression et de réunion des usagers du service public de l'enseignement supérieur [...] comme à l'indépendance intellectuelle et scientifique de l'établissement, dans une perspective d'expression du pluralisme des opinions. "

Le CA tient, dans un contexte où il est fondamental de défendre les libertés académiques, à rappeler aussi son attachement indéfectible à l'indépendance statutaire et à la liberté d'expression des universitaires, ainsi qu'au libre exercice de l'analyse critique, comme l'indique l'article L. 952-2 du Code de l'éducation : "Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du présent code, les principes de tolérance et d'objectivité. Les libertés académiques sont le gage de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche français. Elles s'exercent conformément au principe à caractère constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs".

Le Conseil d'administration de l'Université Toulouse-Jean Jaurès rappelle avec force que l'Université, parce qu'elle est le lieu d'une élaboration conceptuelle libre, favorise la déconstruction des amalgames et contribue ainsi positivement à la vie démocratique du pays. »

Motion adoptée à l'unanimité